

---

# Stratégie pyrénéenne de valorisation de la biodiversité

<b>Introduction.....</b>	<b>2</b>
<b><i>I- Une stratégie globale associant biodiversité remarquable, activités humaines et territoires ruraux.....</i></b>	<b><i>4</i></b>
<b>A – Enjeux écologiques.....</b>	<b>4</b>
1 - une définition des enjeux écologiques permettant de hiérarchiser les actions .....	4
2 - l'inscription de la stratégie sur le long terme.....	4
<b>B – Soutien et valorisation de la biodiversité et des activités humaines.....</b>	<b>5</b>
3 - une prise en compte des impacts sur les territoires et les activités.....	5
4 - un accompagnement des territoires et des acteurs locaux lors de la conduite des actions en particulier en milieu pastoral et forestier.....	5
5 - l'articulation des démarches découlant de la stratégie avec les autres initiatives.....	6
6 - une valorisation durable du patrimoine naturel, des territoires et des activités humaines.....	7
7 - une évaluation financière préalable des actions, ajustée au fur et à mesure de leur mise en œuvre.....	8
<b>C – Communication et concertation.....</b>	<b>9</b>
8 - une sensibilisation accrue des publics.....	9
9 - la participation des acteurs locaux et la conduite des concertations préalables aux actions .....	9
<b>D – Dimension internationale.....</b>	<b>9</b>
10 - une coopération transfrontalière sur le massif, mais aussi internationale .....	9
<b><i>II- Les pistes d'actions proposées.....</i></b>	<b><i>11</i></b>
<b>A – Articulation des politiques publiques concourant à la préservation de la biodiversité.....</b>	<b>11</b>
<b>B – La biodiversité à travers les habitats et les pratiques humaines.....</b>	<b>12</b>
<b>C – Proposition de gestion globale et concertée des plans nationaux d'actions mis en place par l'État .....</b>	<b>13</b>
<b>D – La prise en compte d'autres espèces et habitats d'intérêt pyrénéen.....</b>	<b>14</b>
<b>E – L'accompagnement des activités d'élevage confrontées à la présence des espèces protégées .....</b>	<b>15</b>
<b>F – Action générale de communication, sensibilisation et formation .....</b>	<b>16</b>
<b><i>III - La gouvernance du dispositif, les instances de travail et de concertation .....</i></b>	<b><i>18</i></b>
<b>A – Le Comité de massif .....</b>	<b>18</b>
<b>B – Le comité d'élaboration et de suivi de la Stratégie pyrénéenne de valorisation de la biodiversité (comité SPVB) .....</b>	<b>18</b>
<b>C – Le rôle du comité SPVB .....</b>	<b>19</b>
<b><i>Liste des sigles et acronymes utilisés.....</i></b>	<b><i>21</i></b>
<b><i>Liste des annexes et sous-annexes.....</i></b>	<b><i>22</i></b>

## **Introduction**

Le massif des Pyrénées abrite une diversité biologique remarquable, héritée d'une histoire naturelle particulière, originale au sein du continent européen. Pour comprendre cette spécificité, il faut s'intéresser :

- à l'histoire géologique de la chaîne pyrénéenne, née du choc entre la plaque ibérique et la plaque européenne, dans une région qui a glissé des tropiques à la latitude actuelle, et s'est trouvée isolée des autres montagnes de la Méditerranée,
- aux changements climatiques qui se sont succédés, les glaciations et déglaciations successives, au cours desquelles les Pyrénées, du fait de leur orientation est-ouest, ont eu un effet de barrière empêchant certaines espèces de migrer vers le sud,
- à la mise en place et l'évolution des cortèges floristiques et faunistiques, en lien avec les phénomènes évoqués précédemment,
- à l'importance du relief qui, en limitant la densité humaine ainsi que les activités ou aménagements à fort impact sur le milieu naturel, a permis le maintien d'écosystèmes et d'espèces disparus ailleurs, notamment en zone de plaine.

Parmi les plus hautes montagnes d'Europe méridionale, à la croisée d'influences climatiques variées, atlantiques, méditerranéennes et montagnardes, les Pyrénées sont ainsi emblématiques sur le plan de l'endémisme de la faune et de la flore, ainsi que des habitats naturels.

La diversité biologique est classiquement définie à travers trois composantes : la diversité des écosystèmes, celle des espèces et celle des gènes. Celle des Pyrénées mérite une attention toute particulière pour plusieurs raisons :

- le rôle important du massif pyrénéen dans l'objectif français de préservation de la biodiversité défini dans la Stratégie nationale de la biodiversité,
- les menaces dont elle peut faire l'objet en particulier liées à certaines activités humaines et aux aménagements ou aux effets cumulés qu'elles induisent,
- le maintien de cette diversité biologique qui résulte de la conjonction de la qualité naturelle des espaces montagnards et des activités humaines qui s'y exercent.

Le constat de la richesse de la biodiversité pyrénéenne appelle une action spécifique pour sa préservation et sa valorisation. Les Pyrénéens peuvent en tirer profit de plusieurs façons :

- en faisant connaître leur travail de préservation de ce capital biodiversité rare, part entière de leur identité patrimoniale et culturelle,
- en protégeant le respect de la qualité naturelle des Pyrénées lors de sa valorisation à des fins économiques, notamment touristiques mais également de production agricole, forestière et industrielle.

L'État, les collectivités et les différents acteurs socio-professionnels conduisent d'ores et déjà des politiques de préservation des espèces et des territoires, menées à travers la Stratégie nationale pour la biodiversité. La mise en place des Schémas Régionaux de Cohérence Écologique, co-pilotés par l'État et les Conseils régionaux, devra prendre en compte les particularités du massif pyrénéen. La gestion des aires protégées (sites Natura 2000, réserves naturelles nationales ou régionales, espaces naturels sensibles...) méritera d'être concertée sur

l'ensemble du massif. Enfin, des initiatives professionnelles, notamment du monde agricole ou forestier, gagneront à être intégrées dans la réflexion collective.

Aujourd'hui, afin d'optimiser les différents travaux et actions conduits par chaque acteur (État, collectivités territoriales, associations, organisations professionnelles, propriétaires fonciers...), il apparaît pertinent de s'inscrire dans une vision holistique de la gestion de la biodiversité pyrénéenne en s'efforçant, dans un objectif partagé de sa conservation et de sa valorisation, de créer ou renforcer les synergies entre chacun des acteurs.

Pour ce faire, l'État et les acteurs pyrénéens s'engagent dans une stratégie générale de préservation et de valorisation de la biodiversité pyrénéenne.

# **I- Une stratégie globale associant biodiversité remarquable, activités humaines et territoires ruraux**

## ***A – Enjeux écologiques***

### **1 - une définition des enjeux écologiques permettant de hiérarchiser les actions**

Face à la richesse de la biodiversité pyrénéenne mais aussi à sa fragilité, il apparaît difficile de traiter à l'identique l'ensemble de ses composantes. L'État a choisi dans le cadre de la Stratégie nationale de la biodiversité de porter une attention particulière sur les espèces les plus menacées. Pour les Pyrénées, la stratégie doit dépasser cette seule approche. Un de ses enjeux premiers est de chercher à favoriser une approche spatiale dynamique s'intéressant à la fois à la biodiversité ordinaire et remarquable. La gestion par territoires, seule à même de prendre en compte des effets cumulatifs, doit être privilégiée.

Le maintien des activités humaines et plus particulièrement celles entraînant une présence accrue dans les montagnes contribue fortement et est même dans certains cas à l'origine des spécificités naturelles du massif. Les Pyrénéens, acteurs de la protection de la biodiversité, doivent trouver les moyens propres à limiter les impacts de leurs activités et des aménagements induits mais aussi les actions appropriées à sa valorisation.

L'identification des enjeux écologiques doit donc être effectuée en liaison avec les professionnels et les acteurs des territoires en recherchant des priorités pour hiérarchiser les pratiques à encourager en fonction de leur double efficacité écologique et économique.

Il convient également de s'intéresser à la préservation de milieux peu anthropisés et à haute naturalité (forêts subnaturelles, milieux humides de tête de bassin...) qui contribuent à la haute qualité écologique du massif<sup>1</sup>.

### **2 - l'inscription de la stratégie sur le long terme**

Une stratégie de préservation de la biodiversité n'a de sens que si elle s'inscrit dans la durée et dans une volonté partagée et portée par l'ensemble des acteurs du territoire en faisant l'objet d'une évaluation *in itinere* du dispositif<sup>2</sup>.

La stratégie intégrera donc des évaluations régulières de l'efficacité des mesures prises en faveur des espèces et des secteurs d'activités afin d'ajuster leurs natures et contenus. Cet ajustement se réalisera de façon itérative, en proposant et faisant valider par les partenaires toute évolution considérée comme nécessaire.

---

1 Ces espaces, en permettant l'accomplissement des cycles naturels, contribuent au bon état des écosystèmes et à leur résilience face aux perturbations et aux changements globaux.

2 Seront ainsi définis dans un premier temps des indicateurs de moyens puis, pour en mesurer l'efficacité réelle, des indicateurs de résultats. Ces indicateurs seront affinés au fur et à mesure de la déclinaison de la stratégie en actions spécifiques.

Dans cette optique, sera recherchée une association étroite avec le monde de la recherche pour développer des indicateurs, suivre les évolutions et les dynamiques. Un partenariat devra ainsi être créé avec les équipes régionales mais aussi avec des structures de recherche travaillant sur et dans les Pyrénées (CNRS du centre de Moulis, OHM de Vicdessos).

L'inscription dans le long terme impose également de prendre en compte la thématique du réchauffement climatique et les travaux de l'Observatoire Pyrénéen du Changement Climatique de la Communauté de Travail des Pyrénées<sup>3</sup>.

Les politiques menées en Andorre et en Espagne

## ***B – Soutien et valorisation de la biodiversité et des activités humaines***

### **3 - une prise en compte des impacts sur les territoires et les activités**

Les politiques de préservation et de valorisation de la biodiversité peuvent avoir des incidences techniques et économiques sur les territoires et les activités professionnelles.

Pour chaque mesure proposée les effets directs ou induits sur le territoire et les activités professionnelles seront identifiés ainsi que les propositions d'études complémentaires dans les conditions de terrain. Il conviendra de favoriser les effets positifs et d'en tenir compte dans les éventuelles modalités de soutien et d'accompagnement des activités.

Un travail plus général et à plus long terme sera conduit pour évaluer l'impact culturel de la biodiversité, de sa prise en compte dans l'organisation sociale et dans l'histoire des territoires. En effet, diversité biologique et diversité culturelle sont interdépendantes et se renforcent mutuellement. L'intervention humaine sur l'environnement, y compris sur sa gestion, est une expression culturelle. Il sera donc pertinent de s'y intéresser à travers les interrelations entre savoir pratiques, représentations, organisations sociales, milieux naturels et objets vivants. A titre d'exemple, l'activité cynégétique, avant même son rôle d'activité de loisirs et de nature, doit être considérée comme une activité à valeur historique et culturelle sur l'ensemble du massif.

### **4 - un accompagnement des territoires et des acteurs locaux lors de la conduite des actions en particulier en milieu pastoral et forestier**

Les politiques de conservation de la biodiversité s'inscrivent dans plusieurs dispositifs de gestion (Natura 2000, mesures agro-environnementales...) prévoyant des accompagnements techniques et financiers. Les politiques de valorisation de la biodiversité sur des territoires ont souvent un coût. Même si l'on vise à terme la mise en œuvre d'actions à retombées

---

<sup>3</sup> Dans le cadre de la Communauté de Travail des Pyrénées (CTP), des actions concrètes prenant en compte le changement climatique à l'échelle des Pyrénées sont mises en œuvre, notamment la création d'un observatoire dédié à cette thématique. Différents apports pourraient être assurés à celui-ci comme la mise en place d'une déclinaison pyrénéenne du programme Phénoclim ou du protocole international Gloria (déjà en place sur le versant espagnol) avec l'appui du CBN PMP (apports en matière de suivi de la végétation). Il existe en parallèle d'autres démarches visant à intégrer cette dimension climat. Il s'agit notamment des Plans Climat Énergie Territoriaux et des Agendas 21 intégrant cette dimension.

économiques positives, il peut être nécessaire de soutenir, dans un premier temps, des investissements ou d'assurer des financements de fonctionnement au démarrage des actions. Les dispositions proposées dans le cadre de la stratégie devront définir les dispositifs financiers nécessaires pour leur mise en œuvre.

Une attention particulière sera portée aux actions concernant le pastoralisme et l'activité forestière, compte tenu de leur importance dans la préservation de la biodiversité et dans le paysage socio-économique. Il conviendra de renforcer et valoriser les actions favorables du pastoralisme et de l'activité forestière sur la biodiversité en conduisant des programmes d'expérimentation, de recherche et d'appui technique pouvant être proposés par des acteurs locaux et portant sur des itinéraires techniques (par exemple pour la maîtrise des espèces invasives ou colonisatrices) ou pour optimiser les rapports pastoralisme, foresterie et biodiversité, en y associant le partenariat scientifique et technique approprié<sup>4</sup>.

Par ailleurs, dans le cadre des interactions biodiversité-activités forestières, une réflexion est à conduire avec l'ensemble des acteurs cynégétiques et forestiers sur l'impact, sur certains territoires à bien identifier, des populations d'ongulés sauvages sur l'activité forestière et notamment sur la régénération naturelle des peuplements forestiers. Les moyens naturels et humains pour réguler ces populations seront intégrés dans cette réflexion.

Des travaux construits sur une démarche transversale par habitats-types et par territoires pourront être conduits dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques. Dans un contexte de changement climatique, de raréfaction et de vulnérabilité des ressources, celui-ci représente un enjeu majeur pour la sauvegarde de la biodiversité montagnarde.

Une concertation adaptée devra être mise en place afin de faciliter cet accompagnement au plus près des territoires par les collectivités (parc naturel régional, par exemple) et les acteurs professionnels (par des groupes de travail à thématique agricole, forestière, touristique...).

## **5 - l'articulation des démarches découlant de la stratégie avec les autres initiatives**

La stratégie s'inscrit dans une réalité économique, sociale, culturelle et politique dont elle constitue un volet mais aussi dans un contexte pré-existant de politiques de gestion de la biodiversité et de politiques sectorielles impactant celle-ci.

---

<sup>4</sup> Pour une telle stratégie, l'implication et la mobilisation des professionnels (éleveurs, bergers, forestiers...) sont indispensables d'où l'importance d'engager des démarches de concertation préalables aux projets et de prendre en considération les points de vue des acteurs économiques concernés pour aboutir à des solutions partagées qui soient également favorables à la biodiversité.

Chaque travail sur les espèces et les milieux prendra en compte nécessairement les pratiques agricoles et forestières qui interagissent positivement mais aussi négativement avec la biodiversité en proposant le cas échéant des mesures de soutien complémentaires à celles existantes, des pistes d'amélioration des dispositifs existants, et en établissant de nouvelles actions permettant un renforcement des démarches et un soutien des acteurs et des activités participant à l'atteinte de cet objectif.

La possibilité d'un soutien spécifique aux activités d'élevage ainsi qu'aux activités forestières pour leurs pratiques favorables à la biodiversité sera étudiée. Cette politique pourra également porter sur la valorisation des produits issus de ces activités.

Cette initiative doit concourir au succès des politiques en cours de mise en œuvre en faveur de la valorisation des territoires montagnards (dont elle partage d'ailleurs les objectifs) et s'articuler avec celles-ci (c'est en particulier le cas du plan de soutien à l'économie agro-sylvo-pastorale pyrénéenne), dans le respect des compétences de chaque stratégie et de chacun de ses acteurs, y compris administratifs.

Sa réussite dépend étroitement de son appropriation par l'ensemble des acteurs politiques et économiques et par leur participation à une définition concertée des politiques à conduire à l'échelle des Pyrénées. Elle dépend de la même façon de la volonté des acteurs actuels de la préservation et la valorisation de la biodiversité d'y participer activement.

La stratégie devra être coordonnée avec les autres politiques et réglementations en faveur ou impactant la biodiversité, en s'efforçant de concilier les calendriers de mise en œuvre qui peuvent imposer des pas de temps variables.

Pour le pastoralisme, seront mis à profit les travaux conduits par l'Association des Chambres d'Agriculture des Pyrénées (ACAP) dans le cadre des études stratégiques du PSEASP visant à définir les conditions optimales du pastoralisme après 2013.

Pour la politique forestière, le schéma stratégique forestier pyrénéen<sup>5</sup> constitue le support des décisions publiques de l'État et des Régions sur le massif, la biodiversité étant l'un des cinq axes structurants de ce schéma<sup>6</sup>. La contribution de la forêt pyrénéenne aux grands équilibres et la question de l'anticipation des changements climatiques sous-tendent son axe 5 « intégrer la forêt dans les enjeux de gestion de l'espace rural de montagne ».

La composition du comité SPVB a pour objectif, par la participation des membres de la Commission permanente du Comité de massif, des professionnels et des usagers de la montagne, de bien vérifier que la stratégie s'inscrit en complémentarité des politiques conduites par les collectivités et par les branches professionnelles. Cette vérification sera l'un des points de vigilance à assurer lors des présentations régulières devant le Comité de massif.

La préservation et la valorisation de la biodiversité doivent devenir un des éléments constituant des politiques publiques.

## **6 - une valorisation durable du patrimoine naturel, des territoires et des activités humaines**

La richesse naturelle des Pyrénées doit pouvoir se traduire par une richesse économique au profit des Pyrénéens. Actuellement cet argument est relativement peu utilisé par les professionnels et les institutionnels du tourisme pyrénéen alors même qu'une recherche de l'extension de la capacité touristique du massif au-delà de la saison hivernale est un enjeu de plus en plus prégnant, notamment à la lumière du réchauffement climatique.

Les Pyrénéens peuvent travailler sur une valorisation accrue de la présence d'une biodiversité remarquable, préservée voire restaurée sur le massif, notamment à travers l'inscription dans l'économie de la présence d'espèces caractéristiques (tourisme nature...)<sup>7</sup>. De même, la valorisation systématique des inventaires biologiques et des mesures de protection ou de

---

5 Validé par le Comité de massif le 7 juillet 2009

6 Axe: « mobiliser mieux le bois tout en préservant le fonctionnement des écosystèmes forestiers »

7 Au-delà du fait qu'il s'agit du seul massif français à héberger des ours mais aussi d'autres espèces moins médiatisées (Desman des Pyrénées, lézards endémiques, Aster, Alysson et Irys des Pyrénées), une meilleure valorisation du patrimoine naturel pyrénéen apparaît envisageable, surtout si elle s'appuie sur un patrimoine naturel exceptionnel. Les plantes de cueillette peuvent être également un support de diversification (usages médicinaux, cosmétiques, culinaires...) intéressant dans un contexte international de recherche de produits naturels et d'attention accrue des grands groupes économiques sur ce type de ressource.

compensation engagées lors des projets d'infrastructures permettra la diffusion de l'information et l'éducation à la biodiversité<sup>8</sup>.

Cette valorisation sera à construire avec les professionnels du tourisme en faisant de la richesse naturelle des Pyrénées un atout pour le développement touristique du massif. La Confédération pyrénéenne du tourisme constitue un atout majeur pour travailler efficacement sur cette thématique. La valorisation de l'éco-tourisme apparaît comme un élément incontournable du développement durable du massif et sera d'autant plus aisée que la pratique touristique intégrera pleinement la connaissance et le respect des milieux traversés.

La valorisation économique passe également par les produits agricoles et forestiers et plus largement artisanaux pyrénéens, dont l'image pourrait mieux utiliser la richesse naturelle du massif<sup>9</sup>. Il sera utile de valoriser les métiers et modes de gestion favorables à la biodiversité (bergers, éleveurs, forestiers, accompagnateurs en montagne...) à travers la réalisation d'expositions, de manifestations ou de documents (films, livres, mémoires, affiches, plaquettes...) <sup>10</sup>.

Une étude générique sur les possibilités de valorisation touristique de la biodiversité pyrénéenne sera engagée en 2011-2012. Un accompagnement des premières initiatives en la matière est à étudier, tout particulièrement si l'action est portée globalement sur le massif.

## **7 - une évaluation financière préalable des actions, ajustée au fur et à mesure de leur mise en œuvre**

Chaque action fera l'objet d'une identification des besoins financiers. Les dispositifs préexistants seront mis à contribution en priorité tout en recherchant la mobilisation des sources et des moyens de financement les plus pertinents notamment lorsque plusieurs acteurs sont associés. Pour ce qui le concerne, le MEDDTL définira annuellement lors de la programmation budgétaire les actions qu'il envisage de soutenir parmi les propositions issues du comité SPVB. Une attention particulière sera portée au soutien d'actions initiées et co-financées par des territoires ou des organisations professionnelles volontaires.

Une séance du comité SPVB sera consacrée annuellement au bilan des actions conduites l'année n-1 et à l'étude des propositions d'actions à conduire en intégrant les besoins financiers. Les co-financeurs potentiels seront invités à présenter leurs propositions d'actions ou d'associations aux actions de la SPVB. Le bilan des actions sera réalisé et présenté devant le Comité de massif. Il intégrera une évaluation du bénéfice écologique et économique des actions conduites pour le massif pyrénéen. L'évaluation *in itinere* assurera à l'aide

---

8 Les actions d'éducation à l'environnement montagnard du programme Pyrénées vivantes témoignent de l'utilité de telles opérations et apportent un retour d'expérience important en ce domaine.

9 Parmi ceux-ci, les races et variétés rustiques spécifiques au massif, intervenant par leur adaptation au territoire dans la conservation de la biodiversité, constituent une opportunité identitaire et promotionnelle forte. Cette valorisation sera d'autant plus crédible qu'une stratégie générale avec des objectifs et des résultats pourra être mise en avant par une communication adaptée et une marque 'Pyrénées' forte couplée à des visites d'exploitations et dégustations de produits lors des rencontres, colloques et séminaires organisés autour de la biodiversité pyrénéenne.

10 Les opérations de restauration écologique (routes, domaines skiables...) et de réhabilitation paysagère ouvrent par exemple des possibilités de valorisation d'une flore locale adaptée avec une organisation et la création de filières spécifiques (exemple de la marque *Pyrégraine de néou*).

d'indicateurs la comparaison coût-efficacité d'un point de vue écologique, social et économique.

## ***C – Communication et concertation***

### **8 - une sensibilisation accrue des publics**

Malgré les campagnes d'informations, la biodiversité reste encore de façon générale méconnue du grand public. Il conviendra d'appuyer les efforts des Pyrénéens à être les premiers ambassadeurs de la richesse du patrimoine naturel du massif que ce soit auprès des visiteurs ou dans le cadre d'une politique générale de valorisation touristique et économique.

L'amélioration de la connaissance apportée par la modernisation de l'inventaire des ZNIEFF peut constituer une solide base de travail pour la sensibilisation et la diffusion d'informations. Les actions menées notamment par les conservatoires botaniques nationaux, les conservatoires d'espaces naturels ou les opérateurs de PNA et soutenues par les collectivités locales pourraient aussi constituer le socle d'un travail plus spécifique de sensibilisation. Cette valorisation par les acteurs du territoire permettra en outre une meilleure information et une meilleure adhésion aux pratiques favorables à la biodiversité par le grand public<sup>11</sup>.

### **9 - la participation des acteurs locaux et la conduite des concertations préalables aux actions**

La concertation et la participation constructives des acteurs locaux sont une condition *sine qua non* de la réussite de la stratégie. Le Comité de massif, créé par la loi montagne de 1985, constitue l'instance de choix pour accueillir ce projet et en être le lieu central de consultation. Il assure cette fonction en s'appuyant sur les travaux du comité d'élaboration et de suivi de la stratégie pyrénéenne de valorisation de la biodiversité (dit comité SPVB).

Ses travaux s'appuieront sur ceux conduits par les collectivités, les organisations professionnelles ou les associations<sup>12</sup>. Les propositions seront mises en œuvre par des dispositifs préexistants ou à créer par l'État et les organismes ou collectivités compétentes. Elles veilleront à dépasser l'approche trop souvent sectorielle des politiques en matière d'aménagement, d'agriculture, de gestion forestière ou de tourisme pour privilégier l'émergence d'actions territorialisées allant dans le sens d'une vraie convergence entre l'économie, le social et l'écologie.

## ***D – Dimension internationale***

### **10 - une coopération transfrontalière sur le massif, mais aussi internationale**

La stratégie pyrénéenne de valorisation de la biodiversité est conduite sur le versant septentrional des Pyrénées mais il sera recherché, à chaque fois que c'est pertinent, l'association des provinces et/ou de l'Etat espagnol et de la principauté d'Andorre. Cette

11 Un réseau transfrontalier de sensibilisation à la biodiversité, réseau Éducation Pyrénées Vivantes, est en cours de structuration. Il rassemble actuellement 40 structures françaises et espagnoles.

12 En particulier pour le pastoralisme, sur les conclusions du comité de pilotage des études sur le pastoralisme après 2013.

dimension transfrontalière à renforcer est un facteur déterminant de réussite pour plusieurs actions. Des démarches de coopération transfrontalière en faveur de la biodiversité existent déjà<sup>13</sup> notamment à travers les projets portés par les fonds FEDER-INTERREG<sup>14</sup>.

Des réseaux ou initiatives contribuent à la connaissance du massif. Il conviendra de chercher à les valoriser et coordonner leurs travaux scientifiques et techniques. En particulier, il pourrait être intéressant de mettre en place et d'animer un réseau des espaces protégés du massif pyrénéen.

Cette coopération pourra prendre un aspect technique, mais pourra également se manifester dans la politique de communication destinée au grand public et d'information vis-à-vis des Pyrénéens. Les difficultés de structuration et de fonctionnement des réseaux existants pour l'éducation à l'environnement devront être étudiées pour proposer des améliorations.

Les travaux conduits sur certains milieux ou pratiques pourront utilement s'appuyer sur des études ou des expériences réalisées dans des conditions similaires sur des territoires porteurs des mêmes enjeux<sup>15</sup>. La coopération organisée veillera à faire connaître et à mettre particulièrement en valeur les expériences pyrénéennes. Dans cette optique, un certain nombre de séminaires pourront être mis en place, notamment autour des thématiques liées aux activités qui participent à la biodiversité, sa préservation et sa valorisation. La dimension culturelle de la prise en compte de la biodiversité gagnera à être ici particulièrement mise en valeur.

---

13 Un réseau de coopération de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée regroupe les organismes gestionnaires d'espaces naturels pour contribuer à la conservation de la biodiversité et faciliter la mise en œuvre des politiques transfrontalières et de proximité qui y sont associées. Il associe les deux conservatoires d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées et trois institutions espagnoles. Un programme LIFE communication permet de promouvoir les valeurs et les initiatives du réseau et d'en amplifier les réalisations.

14 L'action GALLIPYR, porté par le GEIE FORESPIR réunit les acteurs français, espagnols et andorrans pour créer un réseau pyrénéen relatif aux galliformes de montagne.

L'action NECROPYR vise à structurer les initiatives autour de la biodiversité pyrénéenne en s'appuyant principalement sur les rapaces nécrophages.

L'action MICOSYLVA vise à développer une gestion sylvicole de montagne productrice de champignons sylvestres. L'objectif de ce projet réunissant 32 partenaires (France, Espagne, Portugal) est de développer la prise en compte de la diversité fongique (mais pas uniquement) dans la gestion des milieux forestiers tout en soutenant le développement local.

L'action FLORA PIRENEO, intégrée dans l'Observatoire pyrénéen du changement climatique, vise à fédérer et mettre à disposition les données sur la flore pyrénéenne. Elle permettra de disposer d'indicateurs sur l'état de la connaissance et de hiérarchiser les enjeux à l'échelle du massif dans son ensemble. Elle associe trois institutions scientifiques espagnoles (Jardin botanique de Barcelone, Université de Barcelone, Institut pyrénéen d'écologie), l'agence de l'environnement du Pays Basque espagnol (IHOBE) et les conservatoires botaniques nationaux français concernés.

15 Une veille technique sera assurée dans le cadre du comité SPVB de façon à pouvoir reproduire localement des méthodes éprouvées et surtout à éviter de s'engager sur des programmes démontrés comme non pertinents. Cette coopération pourra se traduire par des échanges de techniciens ou des rencontres professionnelles organisées dans le cadre de la stratégie globale.

## II- Les pistes d'actions proposées

### *A – Articulation des politiques publiques concourant à la préservation de la biodiversité*

De nombreux acteurs publics, l'État et ses établissements publics, les collectivités territoriales et leurs groupements, mais aussi des acteurs privés interviennent sur la biodiversité.

L'un des axes prioritaires de la stratégie est de proposer les moyens de coordination et d'articulation des politiques publiques en faveur de la préservation et de la valorisation de la biodiversité, sans interférer avec les responsabilités propres de chaque acteur.

Des actions diverses peuvent s'exercer sur un même territoire<sup>16</sup>. Un état des lieux des démarches territoriales en cours et à venir devra être réalisé, intégrant également le rôle des acteurs territoriaux en matière de préservation de la biodiversité<sup>17</sup>. Dans cette logique, la définition des Schémas Régionaux de Cohérence Écologique, traduction à l'échelle régionale des trames verte et bleue, supposera une cohérence interregionale de massif. Le projet de trames verte et bleue porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité par la préservation et la restauration des continuités écologiques. Les travaux conduits en région devront alimenter la SPVB et réciproquement afin d'améliorer les connectivités écologiques à l'échelle du massif.

Une **première étape** de cette action consistera à affiner le constat des différentes politiques de préservation de la biodiversité portées sur le massif, en réaliser l'inventaire exhaustif, en rechercher les objectifs communs et à proposer les outils de mise en synergie de ces politiques.

Une **seconde étape** visera à identifier les difficultés liées à l'absence ou l'insuffisance de coordination des différents outils de gestion et à élaborer des réponses. Celles-ci proposeront en outre les outils financiers et techniques utilisables pour mettre en place les coordinations et les actions qui en découlent, éventuellement conduites conjointement par plusieurs acteurs.

A la lumière de ces constats, des coordinations complémentaires pourront être effectuées auprès des acteurs publics concernés.

Afin de valider la méthode et d'identifier les éventuelles améliorations, une première série d'études sera réalisée dès 2011-2012 par financement MEDDTL sur plusieurs territoires candidats. Ce premier travail déterminera la possibilité de transposer les résultats obtenus sur d'autres territoires et sur le massif dans son ensemble.

---

16 Cf annexe 3

17 Pour exemple et sans prétendre à l'exhaustivité

- Chartes de pays (14 pays sur la chaîne),
- Chartes forestières de territoires (Porta Caroll, Garrotxes, Comminges, Haute-Bigorre, Couserans qui sera intégré dans la charte forestière couvrant le PNR Ariège, Liège, Vallespir)
- Plans de développement de massif forestier (7 en Midi-Pyrénées : Miglos, Volvestre, Trois vallées, Barousse, Baronnie, Barguillière, Séronnais), ...
- Chartes des parcs naturels
- Agenda 21...

## ***B – La biodiversité à travers les habitats et les pratiques humaines***

Lors du développement de nouvelles initiatives favorables à la biodiversité, une attention particulière sera portée aux espèces ou aux milieux dont la conservation est liée à l'entretien et à la valorisation du territoire rural :

- en définissant des modalités de soutien sur les secteurs concernés
- en proposant des appels à projets auprès d'acteurs susceptibles de mettre en œuvre des pratiques favorables.

Ces initiatives doivent essentiellement émaner des acteurs professionnels. Elles viseront la mise en œuvre de pratiques favorables à la valorisation de la biodiversité par la recherche de marges de progrès techniques tout en concourant au développement économique des filières et territoires pyrénéens<sup>18</sup>.

Ces actions devront être coordonnées avec les autres politiques et réglementations en faveur de la biodiversité, et notamment la déclinaison régionale de la Stratégie nationale de Création d'Aires Protégées (SCAP), l'élaboration des Schémas Régionaux de Cohérence Écologique (SRCE) ou des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne et Bassin Rhône-Méditerranée.

L'étude des apports mutuels du pastoralisme et des milieux sur lesquels il s'exerce doit être approfondie. De telles études passent par une forte implication des éleveurs et des bergers et par une étape préalable de concertation et de prise en considération de leurs points de vue, notamment à travers l'étude menée dans le cadre du PSEASP sur le pastoralisme après 2013. Ainsi, des programmes d'expérimentation et de recherche pourront être conduits dans le cadre d'un programme d'estives pilotes pour comparer les différents types de conduite de troupeaux et leurs impacts sur les milieux et la biodiversité. Là encore la place centrale du berger doit être réaffirmée, reconnue, valorisée et économiquement prise en compte dans sa qualité de gestionnaire des espaces montagnards, à travers l'utilisation raisonnée de celui-ci par le troupeau<sup>19</sup>. Les mêmes types de travaux seront conduits avec les gestionnaires forestiers sur la définition et la valorisation des pratiques forestières favorables à la biodiversité<sup>20</sup>.

---

18 Elles doivent participer au succès des politiques de valorisation des territoires montagnards dont elles partagent les objectifs en s'articulant, pour le pastoralisme, avec le plan de soutien à l'économie agro-sylvo-pastorale pyrénéenne.

19 Concernant la gestion des espèces protégées et les interactions avec les activités forestières, un travail de synthèse a d'ores et déjà été entrepris par l'ONF dans la continuité des ateliers du GNOP sur l'influence et la prise en compte des différents plans nationaux d'actions impactant les activités forestières dans les Pyrénées. Ces travaux vont se poursuivre et s'élargir à d'autres espèces et habitats forestiers à travers un projet porté par le GEIE Forespir. Ce travail sera mis à la disposition du comité SPVB pour définir les actions prioritaires et l'accompagnement technique et économique utile.

20 Des actions de protection d'habitats naturels sont déjà mises en œuvre ouvrant la voie à une approche par milieux, mais aussi en fonction des activités humaines (pastoralisme, activité forestière) en identifiant celles qui sont favorables à la préservation de la biodiversité et qui mériteraient à ce titre d'être favorisées, encouragées et valorisées. En effet, la biodiversité pyrénéenne s'est aussi construite à travers les activités humaines et les pratiques spécifiques ayant notamment favorisé l'extension et le maintien de milieux ouverts.

Ces travaux, en associant le monde de la recherche, pourront également aborder les interactions, positives ou négatives, entre plusieurs activités humaines vis à vis de la biodiversité (chasse et foresterie notamment)<sup>21</sup>.

En complément un certain nombre de travaux pourront être initiés sous la forme d'appels à projets sur des thématiques pour lesquelles les acteurs locaux seraient sollicités :

- le maintien des milieux humides
- la conservation de la diversité végétale en forêt
- les prairies de fauche de l'étage montagnard
- la conservation des pelouses acides
- les pelouses sèches

Les deux derniers items pourront permettre de s'intéresser à la richesse spécifique des territoires de piémont et les modalités de sa préservation.

De manière plus générale, de nouveaux itinéraires techniques pour la gestion et l'utilisation d'espaces sont à établir et à expérimenter, et ceci également pour le tourisme, la planification du territoire ou l'urbanisme. Il s'agit de conforter les lignes directrices de la convention interrégionale de massif en faveur d'un développement équilibré et durable. De même, le développement de projets de recherche est à encourager, pour mieux comprendre les phénomènes de dynamique de populations et leurs conséquences sur la biodiversité et sur les potentialités économiques des territoires.

Enfin, il convient de souligner le rôle des races et espèces domestiques locales dont l'entretien et les modes de gestion particuliers peuvent avoir un impact fort en terme de préservation de la biodiversité.

## ***C – Proposition de gestion globale et concertée des plans nationaux d'actions mis en place par l'État***

### **1 Rappel sur les plans nationaux d'actions (PNA)**

Une soixantaine d'espèces ou groupes d'espèces a été identifiée comme devant faire l'objet d'un plan national d'actions (PNA) dans les années à venir sur le territoire métropolitain<sup>22</sup>.

Plusieurs espèces bénéficiant de ces plans nationaux d'actions sont soit exclusives au territoire pyrénéen (Ours brun, Desman des Pyrénées, Aster des Pyrénées...), soit très liées aux Pyrénées (Gypaète barbu, Vautour percnoptère, vieux bois...). De ce fait, les PNA correspondants sont conduits sous la coordination d'une des DREAL du massif.

Chaque PNA est doté, sous la coordination d'une DREAL désignée par le MEDDTL, d'un comité d'élaboration et de suivi constitué de toutes les structures (collectivités, scientifiques, services de l'État...) qui apportent une contribution concrète aux actions du plan (personnel,

---

21 D'autres travaux peuvent être menés en matière de lutte contre les espèces invasives (plantes exotiques envahissantes). Un programme d'actions sur les plantes invasives sera élaboré à partir de 2011 par le CBN PMP (un tel programme est en place en Languedoc-Roussillon), en associant les partenaires concernés (forestiers...).

Des travaux pourront aussi être menés sur les espèces colonisatrices (rhododendrons, fougère aigle...)

22 Ils sont élaborés et suivis par un comité *ad hoc* selon l'espèce concernée en conformité avec les dispositions de la circulaire DEB/PEVM n°09-04 du 08 septembre 2009.

crédits, opérations). Ce comité a pour mission d'assurer l'élaboration et la mise en œuvre du PNA.

Un site internet dédié aux PNA du massif sera mis en place par la DREAL Midi-Pyrénées et fournira en continu des informations sur l'avancement de chaque plan et de leur mise en adéquation. Il intégrera les volets de la stratégie correspondants aux espèces concernées.

## **2 Articulation entre les PNA et la SPVB**

Les PNA se trouvent à des stades d'avancement différents de rédaction, de mise en œuvre ou d'évaluation. Ils constitueront progressivement les volet-espèces de la SPVB. Chaque volet-espèce de la stratégie sera présenté au comité SPVB. Celui-ci s'assurera de la cohérence globale des PNA au sein de la stratégie.

Pour les PNA disposant d'un comité de pilotage, celui-ci sera maintenu et rendra compte par l'intermédiaire de la DREAL coordonnatrice de l'avancement du plan au comité SPVB.

Pour les espèces pyrénéennes dont la rédaction du PNA n'est actuellement pas démarrée, le comité SPVB proposera sous la coordination de la DREAL désignée par le MEDDTL soit de prendre en charge directement le rôle de comité d'élaboration et de suivi du PNA tel que défini dans la circulaire, soit de le confier à une instance *ad hoc*.

La présentation périodique au comité SPVB des obstacles à la mise en œuvre d'un PNA sur les Pyrénées permettra de rechercher avec la DREAL coordinatrice du PNA des voies de progrès. En outre, le comité SPVB pourra être une force de proposition dans la cohérence des PNA et, au-delà de l'approche purement espèces, des objectifs de valorisation de la biodiversité.

Dans cette optique, une liste des territoires communs à plusieurs espèces sera établie et enrichie au fur et à mesure de la mise en place des différents volets-espèces de la SPVB. Cet état des lieux dynamique permettra de dégager des synergies d'actions entre les différents plans, et d'envisager un accompagnement plus soutenu des préconisations correspondantes. Ce travail de cohérence territoriale se doublera de la définition d'un calendrier de mise en œuvre en fonction de priorités déterminées en accord avec le comité SPVB.

### ***D – La prise en compte d'autres espèces et habitats d'intérêt pyrénéen***

Parmi les espèces méritant une attention particulière compte tenu des interactions qu'elles rencontrent dans leurs habitats ou dans leur mode de vie avec des activités humaines, figurent notamment les galliformes de montagne (Lagopède, Grand Tétras...), trois espèces de vautours (Gypaète barbu, Vautour percnoptère et Vautour fauve<sup>23</sup>) et les plantes rares et menacées, parfois endémiques, caractérisant certains habitats.

Une stratégie nationale en faveur du Grand Tétras a été élaborée en associant tous les acteurs concernés et notamment les fédérations de chasseurs, afin d'en assurer la conservation. La

---

<sup>23</sup> Les populations de ces oiseaux sont estimées en nombre de couples (entre 15 et 85 couples selon les espèces) et nécessitent des mesures de conservation spécifiques.

déclinaison au niveau du massif de cette stratégie doit faire l'objet d'un plan régional de préservation de la sous-espèce présente uniquement dans les Pyrénées.

Enfin, la reconstitution d'une biodiversité disparue du territoire pyrénéen doit être rendue possible par le retour de populations d'espèces sauvages, y compris dans une dimension transfrontalière. Ce serait en particulier le cas du bouquetin (*Capra pyrenaica*) et de la gélinotte des bois (*Tetrastes bonasia*). Un volet spécifique de la SPVB consacré au bouquetin sera engagé par les acteurs locaux, notamment les trois parcs pyrénéens (PNP, PNRPA, PNRPC). Il déterminera les modalités de valorisation touristique qui pourraient accompagner son retour sur le massif.

Concernant la flore, les Conservatoires botaniques nationaux (CBN) travaillent à l'actualisation des listes régionales d'espèces protégées. A partir des travaux de préparation de la liste rouge nationale, il sera possible de hiérarchiser les plantes rares et menacées présentes dans les Pyrénées, notamment les espèces endémiques, et de proposer un plan d'action à l'échelle du massif. Celui-ci pourra être orienté vers les plantes caractéristiques des habitats interagissant avec les activités humaines ou concernées par les PNA faune.

Concernant la « flore ordinaire », le programme Ecovars+, porté par le CBN PMP anime une dynamique pour de meilleures pratiques de revégétalisation en montagne pyrénéenne respectant la conservation de la flore et des milieux naturels. En collaboration avec les acteurs du territoire, cette démarche aborde différentes thématiques: la collecte de semences locales, leur production en pépinière et leur utilisation raisonnée dans le milieu après aménagements<sup>24</sup>.

Une attention particulière devra être portée aux habitats peu anthropisés qui hébergent une diversité remarquable et originale : vieilles forêts, milieux rochers et cavités, zones humides, lacs et cours d'eau. Ces espaces permettent l'accomplissement des cycles naturels des écosystèmes et participent pleinement à la richesse écologique du territoire en abritant de nombreuses espèces endémiques et une grande diversité de biocénose. Ils nécessitent une vigilance particulière et parfois des mesures de protection adaptées et représentent par ailleurs une richesse culturelle indéniable en acceptant la présence de l'homme sans dépendre de lui. Ce travail sera conduit conjointement à la mise en œuvre de la stratégie de création des aires protégées et dont il conviendra, comme pour les SRCE, d'assurer la cohérence entre les trois régions du massif.

### ***E – L'accompagnement des activités d'élevage confrontées à la présence des espèces protégées***

Un certain nombre de réflexions sont à mener en complément ou en appui de l'étude prospective du PSEASP et au-delà de la seule évaluation des interactions entre le pastoralisme et la présence de prédateurs ou de nécrophages. L'objectif commun à rechercher doit être de parvenir à une conciliation avec l'ensemble des acteurs concernés posant comme principe que l'objectif premier de l'activité d'élevage doit rester sa rentabilité économique acquise à travers la valorisation de ses produits.

---

<sup>24</sup> Le dépôt de la marque *Pyrégraine de néou* permet d'encadrer cette démarche insérée dans la politique de massif.

La conduite de ces réflexions doit s'appuyer sur le rôle central de la présence humaine en estive, permettant à la fois la qualité zootechnique et sanitaire du produit et la prévention des dommages. Les milieux professionnels devront participer à la diffusion de l'image positive des métiers montagnards et sur cette base développer des filières économiques originales portées par des productions de qualité adaptées aux attentes commerciales actuelles.

Pour l'ours, les travaux à conduire peuvent se formaliser, au-delà de l'amélioration à étudier des mesures de protection, prévention et indemnisation déjà mises en œuvre, dans le cadre des estives pilotes qui ont été évoquées dans les travaux du Groupe National Ours dans les Pyrénées (GNOP) mais dont il reste à préciser les modalités de mise en place (pour des études zootechniques, sanitaires...). Le choix d'une augmentation très progressive de la population vise à garantir une adaptation tout aussi progressive des modalités de gestion du pastoralisme pour éviter une augmentation des prédateurs. L'expansion du loup sur les territoires français devra également être prise en compte pour favoriser sa compatibilité avec le pastoralisme.

Pour le Vautour fauve, un plan d'action Vautour fauve/pastoralisme-élevage a été décidé par une circulaire conjointe agriculture écologie du 16 juin 2011, sa coordination étant assurée par la DREAL Aquitaine. L'objectif principal est de restaurer une cohabitation apaisée avec les activités pastorales, intégrant la pertinence de mise en place d'équarrissage naturel. Des contacts ont été pris avec l'État et les régions espagnoles afin de mener des actions cohérentes de part et d'autre des Pyrénées et éviter que ne se renouvelle le déséquilibre qu'a connu la population de Vautours fauves ces dernières années en raison des changements des pratiques d'équarrissage espagnoles. L'expérience acquise par nos voisins, confrontés avant nous à la question, devra être mise à profit pour dégager des pistes communes de travail.

## ***F – Action générale de communication, sensibilisation et formation***

La stratégie pyrénéenne de valorisation de la biodiversité doit être accompagnée d'actions de communication et de sensibilisation à plusieurs échelles et à destination de plusieurs publics.

La définition d'une politique de communication sur le sujet, coordonnée à l'échelle du massif et portée par les opérateurs locaux, participe à la réussite de la stratégie biodiversité elle-même :

- en permettant la valorisation de la biodiversité mais aussi des métiers qui participent à sa préservation,
- en intégrant une politique dynamique d'information et de sensibilisation des habitants et notamment des jeunes générations,
- en faisant connaître et reconnaître la stratégie et les actions conduites par les acteurs locaux.

Au delà du rôle qu'ils seront appelés à jouer plus globalement, l'implication des acteurs territoriaux et notamment du parc national et des deux parcs naturels régionaux est cruciale dans la mise en œuvre de la SPVB du fait de leur compétence, des actions réalisées et de leur rôle dans la connaissance, la protection et la valorisation de la biodiversité.

Cette politique de communication doit permettre une identification claire des actions portées par la stratégie et des acteurs y participant. Elle doit s'appuyer sur des points d'étapes réguliers et sur des résultats incontestables et scientifiquement validés. Elle doit mettre en avant le retour sur investissement, notamment en terme de reconnaissance du travail fait, pour chaque acteur participant, collectivité, famille professionnelle... Elle intégrera un travail de porter à connaissance sur les effets économiques positifs de la biodiversité à travers non seulement l'activité touristique mais aussi la valorisation des productions locales et des métiers contribuant à la préservation de la biodiversité.

De plus, des efforts pourront également être consacrés à une plus grande valorisation de la connaissance et des travaux de recherche. Les démarches visant à faciliter l'accès à la connaissance naturaliste se trouvent actuellement renforcées à travers notamment le Système d'Information Géographique Pyrénéen et le projet « Système d'Information de la Nature et des Paysages ».

### **III - La gouvernance du dispositif, les instances de travail et de concertation**

Il est proposé que deux instances pyrénéennes participent à la gouvernance de l'ensemble du dispositif :

- le Comité de massif,
- le comité SPVB dont la composition a été arrêtée par le Préfet de massif en concertation avec la Commission permanente du Comité de massif.

#### ***A – Le Comité de massif***

Créé par la loi montagne du 09 janvier 1985, le Comité de massif, co-présidé par le Préfet de massif et le vice-président de la Région Aquitaine, est une instance de concertation comprenant des représentants des collectivités locales, des socioprofessionnels et du secteur associatif. Instance de gouvernance, il définit les objectifs et précise les actions qu'il juge souhaitables pour le développement, l'aménagement et la protection du massif.

Il est proposé qu'il joue un rôle consultatif central dans la mise en œuvre du dispositif, pour assurer en liaison avec l'État et l'ensemble des acteurs, la cohérence et la coordination des actions entreprises et être un espace de débat et de proposition. Il lui est rendu compte annuellement des initiatives prises dans le cadre de l'application de la stratégie.

#### ***B – Le comité d'élaboration et de suivi de la Stratégie pyrénéenne de valorisation de la biodiversité (comité SPVB)***

Le comité technique d'élaboration et de suivi de la SPVB co-présidé par le Préfet de massif et le président de la commission permanente du Comité de massif est composé de la façon suivante, sur proposition du Préfet, validée par la Commission permanente du Comité de massif :

- **Les 17 membres de la Commission permanente du Comité de massif,**
- **Les représentants des organismes suivants :**

Un représentant de la profession agricole (ACAP)

Un représentant du tourisme (confédération pyrénéenne du tourisme)

Un représentant des activités cynégétiques (désigné par les six fédérations départementales des chasseurs du massif)

Un représentant des activités forestières (désigné par les trois CRPF des régions Aquitaine, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées)

Trois représentations des associations de protection de la nature (LPO, SFEPM, FNE)

Trois représentants pour les territoires spécifiques (Parc National des Pyrénées, parcs naturels régionaux des Pyrénées ariégeoises et catalanes)

Le directeur du Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées et un des directeurs des conservatoires régionaux des espaces naturels (désigné par les trois CREN des régions Aquitaine, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées)

L'association des services de l'État et de ses établissements publics (ONCFS, ONEMA, ONF) sera variable selon les thématiques étudiées.

Les modalités précises de participation des représentants de l'Espagne et de l'Andorre sont organisées par la Communauté de Travail des Pyrénées qui participera en tant que telle aux travaux.

Les membres du comité veilleront à assurer le relais auprès de leurs mandants ou de leurs homologues, de façon à en assurer la représentation la plus efficace possible. Le comité SPVB peut constituer des groupes de travail autour de diverses thématiques qu'elles soient techniques ou géographiques. Selon les thématiques abordées, le comité pourra s'adjoindre des experts scientifiques et techniques.

Le secrétariat de l'ensemble des travaux de la stratégie de préservation et de valorisation de la biodiversité pyrénéenne est assuré conjointement par le Commissariat de massif et la DREAL de massif.

Le site internet de la Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et l'Attractivité Régionale (DATAR) est le support de présentation des avancées de la SPVB.

## ***C – Le rôle du comité SPVB***

### **1 Garantir la cohérence des actions**

Le comité SPVB est chargé de veiller à la cohérence des dispositifs de préservation de la biodiversité ou l'impactant portés par les différents acteurs du massif. Son action s'inscrit dans une logique générale de subsidiarité. A cet effet, il ne se substitue pas aux décideurs locaux mais vise à mettre en cohérence dans le temps et dans l'espace les actions existantes ou envisagées. La validation et la mise en œuvre des actions et dispositifs restent de la compétence de l'État ou des acteurs professionnels ou territoriaux<sup>25</sup>. Le comité assure le suivi de la mise en œuvre des différents objectifs de la stratégie et propose la définition d'un programme annuel d'actions.

### **2 Proposer la mise en œuvre de dispositifs innovants**

Le comité SPVB est en capacité, au-delà des actions et des dispositifs existants, de proposer sur les thèmes qui lui semblent les plus pertinents la mise en œuvre d'appels à projets, en particulier auprès des acteurs locaux concernés, en vue du développement d'initiatives poursuivant les objectifs de la stratégie. Il organise, en tant que de besoin, les différentes consultations utiles pour assurer la prise en compte des positions de l'ensemble des acteurs en amont de la présentation de ses conclusions et de ses propositions au Comité de massif.

---

<sup>25</sup> Des appels à projet pourront être lancés. Ainsi la création d'un groupe de réflexion eau est en cours au sein du Comité de massif pour répondre aux exigences des mesures F9 et F10 du SDAGE Adour-Garonne visant respectivement à intégrer les objectifs du SDAGE dans les schémas de massif et favoriser la concertation entre Comité de bassin et Comité de massif. Le comité SPVB sera chargé, en concertation avec ce groupe, de vérifier la synergie des travaux conduits.

### **3 Évaluer les résultats**

Au-delà des évaluations programmées dans chacun des dispositifs existants, le comité SPVB aura pour mission de proposer à la validation du Comité de massif un protocole global d'évaluation de la stratégie générale et de lui en présenter les conclusions.

Ce protocole intégrera des indicateurs de résultats corrélés avec des indicateurs financiers qui permettront de vérifier l'efficacité des actions mises en œuvre d'un point de vue biologique, économique et social. Cette évaluation permettra la définition éventuelle de nouvelles orientations ou mesures.

Le comité SPVB veillera à la cohérence de ces indicateurs généraux avec ceux choisis pour le suivi de chaque action particulière développée dans la stratégie.

Ses travaux sont présentés régulièrement, pour consultation et observations, au Comité de massif.

## Liste des sigles et acronymes utilisés

Sigle	
ACAP	Association des Chambres d'Agriculture des Pyrénées
ACCA	Association Communale de Chasse Agréée
AICA	Association inter communale de chasse agréée
APPB	Arrêté préfectoral de protection de biotope
CBN PMP	Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées
CREN	Conservatoire Régional d'Espaces Naturels
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
CSRPN	Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
DATAR	Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale
DOCOB	Document d'Objectif des sites du réseau Natura 2000
DRAAF	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
ENS	Espace Naturel Sensible
GNOP	Groupe National Ours dans les Pyrénées
MEDDTL	Ministère de l'écologie, du développement durable, des territoires et du logement
ONCFS	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONF	Office National des Forêts
PNA	Plan Nation d'Actions en faveur des espèces menacées
PNP	Parc National des Pyrénées
PNRPA	Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises
PNRPC	Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes
PSEASP	Plan de Soutien à l'Economie Agro Sylvo Pastorale pour le massif des Pyrénées
PSEM	Plan de Soutien à l'Economie de Montagne
RNN	Réserve Naturelle Nationale
RNR	Réserve Naturelle Régionale
SCAP	Stratégie nationale de Création d'Aires Protégées
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SIC	Site d'Intérêt Communautaire
SNB	Stratégie Nationale pour la Biodiversité
SPVB	Stratégie pyrénéenne de valorisation de la biodiversité
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Écologique
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature ou IUCN
WWF	World Wildlife Fund
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
ZPS	Zone de Protection Spéciale
ZSC	Zone Spéciale de Conservation

## Liste des annexes et sous-annexes

### Annexe 1 : le massif des Pyrénées, présentation générale

### Annexe 2 : le constat d'une biodiversité pyrénéenne riche, indissociable des territoires ruraux et des activités humaines

#### Liste des sous-annexes de l'annexe 2

- 2.1 Liste des taxons à statut sur le massif pyrénéen au 21/09/2011 (version informatique)
- 2.2 Nombre d'espèces protégées, rares ou menacées par commune du massif des Pyrénées (Carte)
- 2.3 Nombre de données floristiques et mycologiques par commune du massif des Pyrénées (Carte)
- 2.4 Nombre de données floristiques et mycologiques par maille de 10 X 10 km dans les Pyrénées Centro-occidentales (Carte)
- 2.5 Commentaires concernant les cartes d'état de la connaissance de la flore du massif pyrénéen français
- 2.6 Statuts des espèces sensibles ou menacées sur le massif des Pyrénées
- 2.7 Carte d'indice de présence des espèces bénéficiant d'un PNA sur le massif des Pyrénées
- 2.8 Circulaire DEB/PEVM n°09-04 du 08 septembre 2009
- 2.9 Carte des ZNIEFF modernisées en Midi-Pyrénées
- 2.10 Fiche de présentation « Le programme de modernisation des ZNIEFF en Midi-Pyrénées »

### Annexe 3 : les outils de gestion actuelle de la biodiversité pyrénéenne

#### Liste des sous-annexes de l'annexe 3

- 3.1 Liste des espèces animales d'intérêts communautaires (Directives oiseaux et habitats) ayant contribué à la désignation des sites Natura 2000 sur le Massif pyrénéen
- 3.2 Liste des habitats d'intérêts communautaires (Directive habitats) ayant contribué à la désignation des sites Natura 2000 sur le Massif pyrénéen
- 3.3 Fiche de synthèse sur la réserve naturelle nationale du Néouvielle

#### Liste des fiches de synthèse « espèces bénéficiant d'un plan national d'actions »

Aigle de Bonelli	<i>Aquila fasciata</i> ou <i>Hieraaetus fasciatus</i>
Aster des Pyrénées	<i>Aster pyrenaicus</i>
Bouquetin Ibérique	<i>Capra pyrenaica</i>
Desman des Pyrénées	<i>Galemys pyrenaicus</i>
Émyde lépreuse	<i>Mauremys leprosa</i>
Gypaète barbu	<i>Gypaetus barbatus barbatus</i>
Lézards pyrénéens	<ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Iberolacerta Bonnali</i>, le Lézard pyrénéen de Bonnal (I.bo)</li><li>• <i>Iberolacerta aranica</i>, le Lézard pyrénéen du Val d'Aran (I.ar)</li><li>• <i>Iberolacerta aurelioi</i>, le Lézard pyrénéen d'Aurelio (I.au)</li></ul>
Milan Royal	<i>Milvus milvus</i>
Ours Brun	<i>Ursus arctos</i>
Grand Tétras	<i>Tetrao urogallus</i>
Vautour percnoptère	<i>Néophron percnopterus</i>
Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>
Vison d'Europe	<i>Mustela lutreola</i>